



COMITE
Seine Maritime
JUDO

21 Rue de Crosne - 76000 Rouen

Organisme Territorial Délégué de la FFJDA –
Association loi 1901 SIRET : 401 242 169 00019

Mail : comite76judo@gmail.com -

Site : <https://comiteseine-maritimejudo.ffjudo.com>

Facebook : Comité Judo 76 ; Instagram : comite_76_judo

Cahier des charges ENTRAINEMENT DE MASSE

COMITE 76 DE JUDO – SAISON 2022-2023

Principe :



Entraînement proposé par le directeur technique du club et validé par le conseiller technique départemental, **un mois avant l'événement minimum**.



Présence d'un technicien du comité départemental sur l'entraînement



Le club définit les catégories d'âge accueillies, le conseiller technique départemental valide

Inscriptions :



Les inscriptions passent obligatoirement par l'Extranet



Aucun droit d'engagement ne peut être demandé



Tout public étant dans les critères d'âge retenus doit être accepté sur cet entraînement

Déroulement de l'entraînement

Accueil des participants et pointage :



L'accueil des judoka doit être agréable et convivial



La structure support de l'organisation doit prévoir un pointage des judoka



L'entraînement ne doit pas excéder une durée de 2h30



L'entraînement sera mené par le professeur diplômé du club accompagné du technicien du comité départemental



Ils nous font confiance, nous aussi !



COMITE
Seine Maritime
JUDO

21 Rue de Crosne - 76000 Rouen

Organisme Territorial Délégué de la FFJDA –
Association loi 1901 SIRET : 401 242 169 00019

Mail : comite76judo@gmail.com -

Site : <https://comiteseine-maritimejudo.ffjudo.com>

Facebook : Comité Judo 76 ; Instagram : comite_76_judo

Bilan :



A l'issue de l'entraînement, un rapide bilan quantitatif sera transmis au club d'accueil



Si le club porteur le souhaite, des photos seront mises en ligne sur le site du Comité 76 Judo et sur ses différents réseaux sociaux avec l'identification du club porteur

Les engagements

Soutien logistique / engagements du comité :



Diffusion de l'entraînement sur l'extranet du comité



Fournir une plaquette de l'événement au club porteur

La structure accueillante s'engage à :



Organiser la manifestation dans une salle aux normes réglementaires



Prendre en compte que la capacité d'accueil du dojo soit d'au moins 50 judoka



Fournir les informations sur l'entraînement (respectant les textes officiels de FRANCE JUDO pour la saison en cours)



Avoir un élu du club présent lors de l'événement

Les partenaires :

- La structure accueillante veille à afficher de manière à être facilement visibles des gradins spectateurs, les éléments visuels relatifs aux sponsors et partenaires qui lui sont éventuellement fournis par le comité de Seine-Maritime.



SEINE-MARITIME LE DEPARTEMENT - NORMANDIE - SEINE



42 bis Chaussée Brunehaut
60120 ANSAUVILLERS
rd.sport.hygiene@gmail.com



AGENCE
NATIONALE
DU SPORT



SERVICE
CIVIQUE
Une mission pour chacun
au service de tous

Ils nous font confiance, nous aussi !